Crédit d'investissement de Fr. 2'096'000.- pour le réaménagement de la rue des Texerans et des espaces publics liés au projet « Posteimmobilier » gérés par la Commune

1. CONTEXTE LIE AU PROJET « POSTEIMMOBILIER »

De par sa localisation très stratégique sur la place de la Gare, la mixité des programmations qu'il offre et le montant des investissements qu'il implique, le projet « Posteimmobilier » revêt une grande importance pour le développement de Delémont et de sa région. L'espace public libéré par le projet permettra à terme d'étendre la place de la Gare et la Gare routière en particulier, en cas de besoin. Le projet en cours de réalisation permettra par ailleurs de réaliser une nouvelle liaison dédiée à la mobilité douce beaucoup plus directe entre la Vieille Ville, le Pont de la Maltière, la Gare et le Sud des voies (dont la nouvelle passerelle sera dans la continuité du nouveau passage Métropole).

Il est dès lors important que la Municipalité de Delémont aménage les conditions-cadres nécessaires à la bonne réalisation du projet afin d'adapter et valoriser les espaces publics attenants dont elle assumera la gestion. Dans ce cadre, une opportunité pour la Commune s'est profilée pour réaménager certains espaces connexes, renouveler des installations vétustes, améliorer l'attractivité du Centre-gare pour les piétons et les cyclistes. Au final, les espaces publics seront plus agréables, conviviaux et sécurisés.

Un avant-projet des aménagements communaux a été coordonné avec le développement du complexe « Posteimmobilier ». Afin de planifier conjointement les travaux communaux et le chantier de cet important projet qui comprend en particulier la future Poste et un hôtel, le projet d'ouvrage des routes communales et des aménagements urbains doit être réalisé dès la fin d'année afin de débuter les travaux au printemps 2021.



Périmètre touché

2. PERIMETRE ET CONTENU DU PROJET DE L'OUVRAGE

Le projet « Posteimmobilier » impose quelques adaptations des espaces publics situés aux alentours du projet et présente surtout une opportunité pour le renouvellement des installations communales des espaces publics, en particulier dans les secteurs suivants :

- la rue des Texerans
- le nouveau passage Métropole
- la place de la Poste
- le passage de la Poste

Ces différents secteurs font l'objet du présent crédit et sont liés au projet « Posteimmobilier » avec des caractéristiques propres aux véhicules, aux piétons, aux réseaux souterrains, aux espaces publics et également à un nouveau concept d'éclairage public. Le projet a défini les lignes directrices des aspects urbanistiques, paysagers et des espaces publics en lien avec le projet immobilier contigu. Les aménagements définis sont le résultat d'une démarche participative et interactive entre tous les acteurs et bureaux concernés.

Pour ce projet, une convention a été élaborée pour régler l'usage du futur passage Métropole et de la place de la Poste par la Municipalité, leurs modalités d'entretien, les équipements et les aménagements liés au domaine public, la question des emprises, les nouvelles limites foncières et les servitudes.



Découpe en secteurs

3. TRAVAUX PREVUS A LA « RUE DE TEXERANS »

Ce premier secteur englobe la rue des Texerans depuis le rond-point de la Mandchourie jusqu'à la place de la Poste. Cette rue sera un passage important pour le nouveau bâtiment commercial puisqu'il servira d'accès aux livraisons, au parking et à l'hôtel. La route doit être assainie. Avec le chantier de la Poste, il faut profiter de cette opportunité pour réaliser des travaux d'assainissement et également d'intégration dans le contexte local. Les travaux de cette partie d'ouvrage doivent être engagés rapidement afin de tenir compte de la planification des chantiers privés de la Poste et de Clair-Logis pour garantir des accès opérationnels lors de l'entrée en fonction de l'hôtel et des commerces, soit en été 2022.

Aménagements routiers

Actuellement, la rue des Texerans est une rue secondaire à double sens, mais en impasse. Elle sert aux accès des bus à la gare routière et à la sortie du trafic autorisé de la place de la Gare. Elle a une largeur de route qui varie entre 6.50 m et 8.40 m avec un stationnement latéral autorisé pour les bus. L'espace complet entre les maisons existantes et le nouveau bâtiment est prévu d'être réaménagé avec une route de 6 m de largeur qui est suffisante pour les véhicules autorisés en zone de rencontre (20 km/h).

La réduction de l'emprise de la chaussée permettra de donner plus d'espace aux mobilités douces. A l'extrémité Sud, une place de rebroussement sera aménagée pour permettre aux véhicules à moteur de retourner. A l'Est de ce mini-giratoire, devant l'hôtel, une place dépose-minute sera marquée. Cet aménagement sera exclusivement réservé aux clients de l'hôtel qui pourront retourner devant l'hôtel.

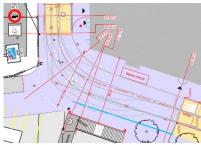


Illustration de l'aménagement prévu

Circulations

Actuellement, une zone de rencontre existe et débute juste avant la rue de la Régie et se termine à l'extrémité Est avant le giratoire de Bellevoie. Cette zone de rencontre sera prolongée jusqu'au giratoire de la Manchourie pour permettre aux piétons et aux cycles d'avoir la priorité. Au final, la zone de rencontre s'étendra sur toute la place de la Gare, du rond-point de la Mandchourie jusqu'au rond-point de Bellevoie. Les effets attendus sont la tranquillité du quartier, la mise en valeur des déplacements en mode doux et une priorisation des piétons. La fonction routière de ce tronçon doit quelque peu s'effacer au profit d'un partage plus mixte et équitable des surfaces.

Le trafic le plus important restera celui des transports publics puisque toutes les lignes bus s'arrêtent ou débutent à la Gare routière, à l'extrémité Est de la rue sur la place de la Poste. Des nouveaux arrêts sont planifiés sur l'espace chaussée le long du bâtiment de la Poste, juste avant la place de la Poste. Ils permettront de diminuer

et faciliter les manœuvres tout en permettant de mieux gérer les flux de voyageurs pour les futures lignes diamétrales qui seront mises en service dès 2022. Ces arrêts respecteront les normes pour les accès aux personnes à mobilité réduite (LHand).



Illustration de l'aménagement prévu

Végétalisation et plantations

Un maximum d'arbres seront plantés, six au total en pleine terre à la rue des Texerans et au quai de la Sorne sur la partie touchée par le projet (deux arbres au départ mais avec un alignement qui se prolongera lors du réaménagement complet de cette rue). Les contraintes liées aux réseaux souterrains, aux places de parc (autorisées dans le permis délivré et entré en force et indispensables à l'exploitation du projet) et aux candélabres (afin d'éviter l'ombre portée) ne permettent pas d'ajouter plus d'arbres dans ce secteur.

Réseaux techniques

L'ensemble des réseaux souterrains a été analysé. Il est en bon état. Des travaux sont prévus uniquement sur les réseaux d'évacuation d'eaux et le raccordement des candélabres depuis la conduite principale.

Eclairage public

L'éclairage public sera remis en place et repensé en tenant compte des réaménagements routiers.

Réseau d'eaux claires

Un système séparatif sera réalisé. Une conduite d'eaux claires sera construite dans la rue sur une longueur d'environ 30 m depuis le rond-point de la Mandchourie jusqu'à la rue de la Régie. Elle permettra d'évacuer l'eau de la route et des futurs bâtiments de Clair-Logis.

Réseau d'eaux usées

Le collecteur principal exige un assainissement. Celui-ci sera réalisé par gainage à la fin des travaux.

Emprises et servitudes

L'espace public, respectivement le trottoir Est, empiète sur la parcelle de la Poste. Des servitudes règleront la problématique de la propriété, de la maintenance, de l'entretien et du renouvellement des équipements.

Places de paro

Le projet prévoit la réalisation de huit places de parc latérales de courte durée et une place dépose-minute pour clients de l'hôtel qui ont été autorisées dans le permis délivré. En complément à cette offre de parcage en surface, le parking souterrain sera ouvert au public pour une petite part des places avec un accès depuis le Nord de la rue de Texerans.

Financement

La convention précise que les travaux du renouvellement de la route depuis le giratoire de la Manchourie jusqu'à la place de la Poste et le trottoir Ouest seront à la charge de la Commune. Par contre, le trottoir Est, et Sud, les places de parc ainsi que le mobilier urbain seront financés par la Poste dans le cadre de la remise en état des surfaces à la fin du chantier.

4. TRAVAUX PREVUS AU « NOUVEAU PASSAGE DU METROPOLE ET A LA PLACE DE POSTE »

Ce deuxième secteur englobe le trottoir Nord, le nouveau passage qui longe le Métropole et la place de la Poste. En effet, le projet « Posteimmobilier », avec sa nouvelle disposition, crée de nouveaux espaces urbanistiques très intéressants pour le développement et la piétonisation de la Ville puisque ces surfaces seront uniquement dédiées aux piétons. Le principe d'une densité avec qualité apporte une grande plus-value pour la commune avec les surfaces mises à disposition pour des besoins publics et la population, sur plus de 2'000 m² supplémentaires, qui sont libérés côté Gare et avec le nouveau passage par rapport à l'ancien bâtiment de la Poste.

Aménagements







Vue du futur passage Métropole depuis le Pont de la Maltière

Dans ce cadre, la rationalisation du projet de la Poste donne naissance à un premier espace qui est une place publique située entre la place de la Gare à l'Est, les deux nouveaux bâtiments de la Poste au Nord et à l'Ouest et la zone de rencontre au Sud. De dimensions respectables, 40 m de longueur et 30 m de largeur, cette nouvelle place sera propice au délassement et à la détente pour la population et les utilisateurs des transports publics qui attendent leur bus. Des bancs, des bacs circulaires avec de la végétation (arbres) vont verdir et rafraîchir l'atmosphère. Un revêtement clair est prévu sur la grande place publique côté Gare afin de limiter l'absorption de la chaleur et le réchauffement de la surface.

Un deuxième espace d'environ 8 m de large sera créé entre le quai de la Sorne au Nord et la nouvelle place de Poste au Sud. Ce nouveau passage longera le nouveau bâtiment de la Poste et les bâtiments existants du Métropole. Du point de vue de la mobilité, une nouvelle liaison piétonne importante entre la Gare et la Vieille Ville en passant par le pont de la Maltière sera mise en place qui aboutira en face de la future passerelle qui reliera le Sud des voies. Le passage sera agrémenté d'un mobilier urbain spécifique à ce secteur, des bancs et des plantations en bacs seront mis en œuvre, ainsi qu'un point d'eau potable. Un trottoir aux dimensions généreuses sera aménagé au Nord.

Dalle Swisscom

Sous la place de la Poste, est installé un local Swisscom qui règle tout le trafic de communication régionale. Impossible à déplacer et pour anticiper un développement de la gare routière, la dalle du local a été renforcée pour permettre le passage de bus si un aménagement de deux quais supplémentaires se révélait nécessaire.

Végétalisation et plantations

Les plantations en pleine terre ne seront pas possibles puisqu'elles se situent juste au-dessus de la dalle Swisscom et du parking souterrain du nouveau bâtiment de Poste. De nouvelles plantations sont bien prévues, comme le montrent les illustrations ci-dessus : 27 nouveaux arbres seront plantés dans des bacs, d'une hauteur de 5 m environ, et neuf nouvelles plantations de dimensions un peu plus petites sont prévues sur le futur passage Métropole.

Eclairage public

En adéquation avec les fonctionnalités des nouveaux espaces urbains aménagés, une réflexion sous la forme d'un concept général d'éclairage public (Master Plan) s'inscrivant dans un périmètre plus large, reliant d'autres lieux et axes de passages en ville, a été menée par les services communaux (SID et UETP) avec l'appui d'un bureau d'étude spécialisé. Il est prévu d'opter pour une famille de luminaires qui se déclinent en différentes hauteurs et puissances. La technologie City Touch pour la gestion de l'éclairage public à distance sera intégrée. Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- nouveau passage du Métropole : éclairage sur mât décoratif et bandeaux LEDs fixés sur les nouveaux bâtiments de Poste Immobilier. La bande lumineuse renforcera l'éclairage sur le cheminement et servira de ligne directrice pour conduire les passants dans l'axe Vieille Ville - Gare ;

- place de la Poste : éclairage souligné intégré aux bacs avec arbres avec dispositions de mâts en périphérie de la place pour mettre en évidence l'axe jusqu'à la gare ;
- quai de la Sorne : éclairage permettant de faire le lien entre le nouveau passage du Métropole en direction du pont de la Maltière, tout en marquant le passage sur le Quai de la Sorne.





Modélisation 3D du concept d'éclairage

Développement du projet

Le projet de réaménagement de ce secteur a fait l'objet de nombreuses séances de développement entre les différents mandataires et spécialistes de la Poste et des services techniques de la Ville pour trouver un maximum de synergies dans le projet et améliorer la qualité et la diversité des aménagements urbanistiques en tenant compte des contraintes structurelles.

Emprises et servitudes

L'espace public, la place et le passage empiètent totalement la parcelle de la Poste. Des servitudes règleront la problématique de la propriété, de la maintenance, de l'entretien et du renouvellement des équipements.

Financement

La convention précise que la remise en état de la place, du passage, le trottoir Nord, le mobilier urbain seront à la charge de Poste Immobilier SA. La Municipalité participe à l'étude et à la réalisation du réseau d'évacuation des eaux de surfaces ainsi qu'à la zone de raccordement entre la place de la Gare et la nouvelle place de Poste.

5. TRAVAUX PREVUS AU « PASSAGE DE LA POSTE »

Le troisième secteur touché par ces travaux est le passage de Poste qui relie actuellement la place de la Gare au quai de la Sorne. Ce secteur est une parcelle communale qui sera passablement impactée par le chantier sur une moitié de la longueur. La Poste va donc réaménager sur toute la largeur et à ses frais cette première partie de rue. Sur ce tronçon, la Commune va profiter pour refaire le système d'évacuation des eaux de surfaces. En effet, ces dernières années, plusieurs problèmes ont été constatés tels que la formation de flaques et contrepentes qui provoquent actuellement des inondations dans les bâtiments voisins.

Sur la deuxième moitié du tronçon, la Municipalité va mettre à profit ces interventions d'une part, pour changer la conduite d'alimentation d'eau qui est très vétuste et qui risque de casser à tout moment et, d'autre part, assainir le revêtement qui est en mauvais état.

6. COHERENCE A GARANTIR AVEC LES PLANIFICATIONS COMMUNALES

Toutes les études et planifications communales ont naturellement été prises en compte, en particulier : Aménagement local - Conception directrice « Delémont, Cap sur 2030 », Plan directeur communal, Cadastre du bruit routier, Conception directrice et Plan directeur de l'énergie, Plan directeur des déplacements, Plan directeur de la mobilité douce, Plan directeur localisé des rues du Centre-gare de Delémont, Etude générale de stationnement, Plan directeur des espaces publics et des espaces verts, Plan directeur Nature en ville, Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau, Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), Plan général d'alimentation en eau potable (PGAE).

7. PLAN CLIMAT - DEFIS ET OBJECTIFS DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRIS EN COMPTE

L'intégration des défis de la lutte contre le réchauffement climatique est déjà effective depuis de nombreuses années dans les planifications communales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'eau et des constructions en général. Elle doit être renforcée de manière importante

en lien avec les changements vécus ces dernières années et les nouvelles aspirations largement exprimées par la population. Le but clairement affiché doit être de réduire l'empreinte écologique et la production des émissions de CO₂ afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en général.

Le plan climat en cours d'élaboration permettra de définir des objectifs clairs et plus précis ainsi que de lister les actions à entreprendre dans le futur. Il conduira à une actualisation des instruments de planification et des règlements existants, en particulier le Règlement communal sur les constructions.

7.1. Données relatives au projet architectural

Le projet « Posteimmobilier » en cours de construction a obtenu un permis de construire qui est entré en force en 2018. Ce projet a été développé sur la base de premières réflexions qui ont été menées il y a plusieurs années, dès 2010. Le concours qui a été organisé il y a environ cinq ans s'est inscrit dans un contexte qui n'était pas encore aussi fortement marqué par les préoccupations liées au réchauffement climatique. Le cahier des charges et les critères de l'époque étaient ainsi orientés notamment vers une utilisation rationnelle et économe du sol, avec la volonté de densifier comme le préconisaient les autorités à tous niveaux et dans le but de libérer plus de 2'000 m² au profit des espaces publics. Le concours a été organisé sur la base des éléments contenus dans la Conception directrice du PAL, largement adoptée par le Conseil de Ville, et du Plan directeur communal validé par le Conseil communal. Il est conforme au Plan de zones et au Règlement communal sur les constructions adoptés par le Corps électoral en 2017.

Les contraintes du projet n'ont pas permis de prévoir des surfaces vertes avec des plantations totalement en pleine terre pour tous les arbres prévus. La centrale Swisscom, qui était sous l'ancien bâtiment, ne pouvait en effet pas être déplacée. La contrainte fixée par la Municipalité de permettre une extension de la Gare routière a imposé, d'une part, le renforcement de cette dalle et, d'autre part, la création d'une place en dur sur ses alentours, condition impérative pour une extension des quais actuels et le passage des pompiers. Le parking souterrain a naturellement occupé l'espace sous cette surface et s'est étendu jusque contre les façades des bâtiments situés côté Est (Métropole notamment). Dans ces conditions, seuls les arbres prévus à la rue des Texerans et au quai de la Sorne pourront être plantés en pleine terre. Les autres arbres seront aménagés dans des bacs.

Les critères liés au développement durable et à la lutte contre le réchauffement climatique ont été pris en compte de la manière suivante dans ce projet, notamment par les éléments suivants :

- le bâtiment répondra aux normes Minergie et sera chauffé aux pellets (énergie renouvelable);
- un toit plat végétalisé avec des panneaux photovoltaïques sur toute la surface possible de 1'000 m²;
- une cour intérieure de 2'000 m² dédiée à la détente avec des plantations, arbres et espaces verts ;
- la rétention des eaux de pluie sur la toiture selon les normes en vigueur : une partie des précipitations y seront stockées puis s'évaporeront avec le soleil, une mesure qui contribue de manière très substantielle à la surchauffe au niveau du microclimat ; le solde sera évacué vers la Sorne ;
- la mise en place de plus de 40 arbres et de plantations de type arbustif au niveau des aménagements extérieurs;
- le respect de l'exigence du Règlement communal sur les constructions concernant la part de 20 % de la surface brute de plancher du bâtiment pour des espaces de détente ;
- la réalisation de 114 places de parc pour les vélos ;
- l'aménagement de places de stationnement pour voitures électriques (10 dès l'ouverture du bâtiment mais toutes déjà équipées à terme selon les besoins).



Vue de la cour intérieure du bâtiment arborisée et végétalisée

La présente demande de crédit ne concerne pas le projet architectural mais ces éléments mettent en perspective les efforts consentis en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique.

7.2. Données relatives aux espaces publics gérés par la Commune qui font l'objet de la demande de crédit

Les domaines d'action identifiés et les principaux objectifs fixés en vue d'élaborer le plan climat sont les suivants :

Notice - Grille d'évaluation :

en gras les buts généraux du Plan climat et à la suite les modalités de prise en compte dans le présent projet

Bâtiments, logements et construction : réduire la consommation, prévoir une production d'énergie renouvelable dans tous les bâtiments appropriés, tenir compte des émissions grises générées par les matériaux dans les projets de construction, assurer une gestion durable de l'eau (infiltration, rétention, récupération, réduction de la consommation)

Le futur aménagement des espaces publics tiendra compte des exigences nécessaires selon les détails définis dans les domaines suivants. Les matériaux répondront aux critères liés au développement durable (type et provenance). Les eaux de ruissèlement seront récoltées et conduites à la Sorne.

Energie : réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables en général, utiliser les sources d'énergie renouvelables de manière durable et efficace

Les déchets récoltés seront recyclés, dans toute la mesure du possible.

Mobilité : favoriser une mobilité sobre en carbone, privilégier les distances courtes et, si possible, les parcours à pied, à vélo ou en transports publics; remplacer le trafic motorisé restant par des véhicules légers et fonctionnant à l'énergie électrique renouvelable

- Le secteur est idéalement desservi par les transports publics et est très facilement accessible à pied et à vélo.
- L'agrandissement de la Gare routière sera possible, grâce aux exigences posées par la Municipalité, ce qui permettra de développer l'offre et favoriser un transfert modal vers les transports publics.
- L'extension de la zone de rencontre sur l'ensemble de la rue des Texerans, les aménagements réalisés en faveur de la mobilité douce et les places vélos prévus répondent aux exigences actuelles ; une place pour handicapés est prévue le long de la rue des Texerans, dont les places de parc seront payantes et de courte durée.

Biens de consommation : prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation en particulier les émissions grises des biens et services – au niveau de l'ensemble du processus de production et d'achat, privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique

 Les matériaux utilisés du futur aménagement seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables afin de tenir compte des émissions grises dans toute la mesure du possible.

Aménagement du territoire, urbanisme et espaces publics : prendre en compte les changements climatiques avec des planifications cohérentes aux différentes échelles afin de promouvoir un développement territorial durable (densifier avec qualité, maximiser les surfaces vertes, arboriser les espaces publics et privés, etc.)

L'aménagement des surfaces publiques gérées par la Municipalité intégrera au mieux les possibilités offertes afin de réaliser des espaces publics de qualité, accueillants, confortables et répondant aux besoins des personnes à mobilité réduire (PMR). Compte tenu des contraintes imposées par les équipements en soussol (dalle Swisscom, parking, conduites) et des mâts liés à l'éclairage public, les plantations sont prévues en pleine terre le long de la rue des Texerans et du quai de la Sorne et en bacs sur les autres espaces.

Santé : protéger la population des effets néfastes du changement climatique dans le cadre des constructions et aménagements réalisés

- En fonction des contraintes imposées par le projet architectural, les aménagements seront réalisés afin de réduire les effets néfastes liés au réchauffement climatique en appliquant les principes concernés des autres domaines du plan climat ; un point d'eau potable sera aménagé.
- Un revêtement clair sera choisi pour les surfaces minérales qui ne sont pas utilisés par les véhicules (grande place piétonne et nouveau passage Métropole).

Espaces naturels, biodiversité, dangers naturels : protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face au changement climatique, lutter contre les crues et revitaliser les cours d'eau, améliorer la gestion du patrimoine arboré, augmenter la végétalisation en général (routes et espaces publics, espaces verts, toitures végétalisées, façades, pieds d'arbre, etc.), mettre en œuvre le label ville verte Suisse

L'ensemble des critères permettant d'améliorer les espaces naturels, la biodiversité et la gestion de l'eau seront pris en compte dans le développement du projet d'exécution; la plantation de plus de 40 arbres et d'éléments arbustifs est prévue qui compensera les anciennes plantations; des éléments végétalisés favorables à la biodiversité sont également prévus au pied des arbres;

• Les mesures permettant de lutter contre les dangers naturels, notamment par une gestion durable de l'eau, seront mises en place.



Schéma montrant l'ensemble des plantations prévues sur les espaces publics

8. ESTIMATION DES COÛTS

Devis total

Les coûts se répartissent de la manière suivante (base : estimation, précision +/- 10 %) :

Les couts se repartissent de la manière survante (base : estimation, precision 17-70-70) :	en francs
Aménagements urbains	
- Travaux routiers (chaussée et trottoirs)	862'900
- Mobilier urbain, plantations, signalisation, travaux divers	207'300
- Divers et imprévus	107'000'
- Honoraires	224'400
Total TTC « aménagements urbains »	1'401'600
Réseaux d'eaux usées et d'eaux claires	
- Réseau d'eaux claires	313'300
- Divers et imprévus	31'300
- Honoraires	84'700
Total TTC « réseaux d'eaux usées et eaux claires »	429'400
Réseaux SID	
- Eclairage public part GC	15'000
- Eclairage public	200'000
- Divers et imprévus	25'000
- Honoraires	25'000
Total TTC « réseaux SID »	265'000

2'096'000.-

9. FINANCEMENT

Le crédit de Fr. 2'096'000.- pour l'aménagement de la rue des Texerans et la place de la Poste est prévu au plan financier des investissements.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			2'096'000
Intégration du crédit dans le plan financier	Х		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	Х		
Prélèvement des charges financières sur les fonds comptables existants : eaux usées / eaux claires et éclairage publique	х		694'400
Solde du fonds n° (eaux usées et eaux claires) au 31.12.19 : 3'78'588			
Financement nécessaire par voie d'emprunt à charge du compte de résultat	Х		1'401'600

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable 40 ans (10 ans = 10 % / 20 ans = 5 % / 50 ans = 2 %)	2,5 %	35'040
Taux de l'amortissement comptable pour réseaux SID 20 ans	5 %	13'250
Taux de l'amortissement comptable pour STEP/PGEE 80 ans	1,25 %	5'368
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %	*	62'880 ¹
Total de la charge financière annuelle		116'538

^{*}L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2019.

¹Dont max. CHF 7'950.- pour les SID.

10. PLANIFICATION

Sous réserve de la libération de la présente demande de crédit d'investissement, les travaux pourront démarrer rapidement. Ils se termineront en principe en juillet 2022, qui concorde avec l'ouverture du bâtiment « Posteimmobilier ». Les travaux privés sont coordonnés étroitement avec les chantiers communaux.

11. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal prie le Conseil de Ville de bien vouloir suivre sa proposition et d'accepter le crédit d'investissement de Fr. 2'096'000.- que la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, la Commission de l'énergie et des eaux ainsi que la Commission des finances ont préavisé favorablement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu:
- le rapport du Conseil communal du 16 novembre 2020 ;
- les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil communal :

<u>arrête</u>

- Le crédit d'investissement de Fr. 2'096'000.- pour le réaménagement de la rue des Texerans et des espaces publics liés au projet « Posteimmobilier » gérés par la Commune est accepté.
- 2. Ce crédit est financé par les fonds eaux usées / eaux claires et éclairage publique et par voie d'emprunt.
- 3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE Le président : La chancelière :

Rémy Meury Edith Cuttat Gyger